



OBJET : Procès-verbal de l'Assemblée générale sur la modification à l'article 52m)
RGx

DATE : 23 septembre 2019

PRÉSENTÉ AUX : Membres de l'Association des étudiant.e.s en droit de l'Université
de Montréal

RÉDIGÉ PAR : Justine Sara

1. Constatation du quorum (5 % des membres de l'AED, soit 60 personnes).
2. Ouverture de l'assemblée
3. Présence des 30 comités
4. Adoption de l'ordre du jour de l'Assemblée spéciale
5. Proposition :

« [l'AED a pour fonction de] ne financer que l'achat de produits et mets végétariens ou végétaliens pour ses événements et ceux de ses comités, à l'exception du bal de finissants 2020, considérant l'impact de la production de viande sur l'environnement et le bien-être mental et physique des animaux d'élevage. » (la modification proposée ayant été mis en gras et souligné).

6. Période de questions
7. Clôture de l'assemblée

1. CONSTATATION DU QUORUM

Maxence constate le quorum (70 personnes présentes).

2. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Proposé par Justine Kochenburger.

Appuyé par Emma Leclerc.

Adopté à l'unanimité.

Ouverture de la réunion à 11h40.

3. PRÉSENCE DES 30 COMITÉS

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE

Proposé par Emma Leclerc.

Appuyé par Jordan Laforest-Claveau.

Adopté à l'unanimité.

5. PROPOSITION : UNE MODIFICATION DE L'ART. 52 m) DES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX :

« [l'AED a pour fonction de] ne financer que l'achat de produits et mets végétariens ou végétaliens pour ses événements et ceux de ses comités, à l'exception du bal de finissants 2020, considérant l'impact de la production de viande sur l'environnement et le bien-être mental et physique des animaux d'élevage. » (la modification proposée ayant été mis en gras et souligné).

Paul-André Lévesque propose une plénière d'une durée maximale de 15 minutes.

Gabrielle Cournoyer appuie.

Adopté à l'unanimité.

Alexandrine Comtois explique la raison pour laquelle le CEFDUM ont convoqué l'AG spéciale. Près de 70% des étudiants de 3e année ont voté dans la consultation pour avoir de la viande au bal des finissants. Suite à la dissolution du CEFDUM qui a été très difficile cette année, les démarches avaient déjà été enclenchée pendant l'été et le choix qui a été fait n'avait pas plusieurs choix végétariens. Ils ne savaient pas qu'ils allaient réussir à être dissout alors ils ne savaient pas qu'ils allaient être soumis au règlement sur le végétarisme. Elle dit que ce sont les étudiants qui achètent leur nourriture et ce n'est pas l'AED. Puisqu'on autorise les cabinets à apporter de la viande dans nos événements, on devrait autoriser les étudiants à choisir leur souper. Ce sont eux qui paie presque la totalité du bal. En tant que présidente du CEFDUM, elle se doit de représenter ce que les étudiants ont demandé.

Charles-Étienne Ostiguy dit que plusieurs arguments militent en défaveur. (1) La proposition telle que proposé est incohérente parce qu'on dit qu'on considère l'impact de la viande sur le bien être animal et l'environnement. (2) Il croit que les arguments du CEFDUM selon lesquels ils n'étaient pas une corporation ne sont pas fondés parce qu'ils étaient conscients qu'ils allaient être intégrés à l'AED au courant de l'année et lorsqu'ils ont commencé leurs démarches, ils savaient qu'ils allaient être soumis à l'AED. (3) La consultation de l'AED n'avait pas lieu d'être car la proposition avait été réitérée maintes fois en AG, instance suprême de l'association étudiante. (4) La question de choix est subjective car on n'a jamais demandé aux végétariens s'ils ne viendraient pas au bal sans options

végétarienne. L'imposition de décisions de la sorte est pour un bien-fait, il est possible de sacrifier un choix pour une cause plus grande que nous qui est l'environnement.

Claire Duclos réitère que la question cause polémique. Elle fait du pouce sur le discours d'Alexandrine sur lequel il s'agit d'une situation exceptionnelle, qui n'a pas pour objectif de créer un précédent mais pour faciliter l'organisation du bal dans une situation spéciale. L'argument démocratique qui a été mentionné ne prend pas compte de la réalité dans laquelle on vit, comme si une assemblée qui dit quelque chose empêchait d'avoir une assemblée subséquente sur le même sujet. L'exercice est démocratique car l'assemblée est souveraine. Il y avait une consultation non contraignante qui a réuni la population étudiante en assemblée. L'exercice est donc réellement légitime.

Louis-Philippe Otis commence par dire qu'il n'est pas végétarien, mais il croit qu'il est important que, dans une Faculté comme la nôtre qui se donne des valeurs environnementales, qu'on soit conséquents avec cette valeur. Le 27 septembre, nous avons tous voté pour aller marcher dans la rue pour l'environnement. Lorsqu'on se heurte à un choix difficile, on choisit nos désirs plutôt que nos convictions ? Ce n'est pas logique. La consommation de viande et de produits laitiers est responsable de 81% de déforestation et beaucoup d'autres impacts environnementaux.

Lydia Haddad indique que, personnellement, elle est contre la modification, mais que ce n'est pas pour ses propres intérêts mais plutôt pour quelque chose qui est plus grand que nous comme le bien être animal et l'environnement. Elle trouve aberrant de modifier un règlement au complet pour ajouter une exception seulement pour 2020. Plusieurs modifications ont été apportées au menu dans les dernières semaines alors il n'est sûrement pas impossible. Pourquoi le CEFDUM a-t-elle voulu être avec l'AED si elle savait que c'était si difficile d'avoir un menu sans viande ?

Jordan Laforest rappelle que le règlement sur le végétarisme était seulement une position et n'avait pas de force contraignante pour les comités. Ça été ajouté dans les RGx il y a un mois, et à ce moment on avait déjà décidé de l'endroit.

Coral Rajchgot veut souligner les décisions démocratiques du corps étudiant. Malgré notre position sur le végétarisme, elle dit que la consultation populaire a indiqué que la majorité des étudiants a manifesté leur désir d'avoir de la viande, mais ça n'a pas été appliqué par le conseil d'administration. Il ne faut pas poser de questions aux étudiants si on va ignorer leurs positions. Il faut respecter la consultation.

Fin de la plénière à 12h00.

Louis Cornillaut propose 10 minutes de plus de plénière

Mildred Bolanos appuie.

Sophie Lessard demande le vote.

Adopté à la majorité simple.

Theodora Bajkin énonce les options du CEFDUM comme menu si la modification est acceptée, soit (1) viande, (2) poisson et (3) végan (et non seulement végétarien).

Audrey-Anne Foisy dit que les végétariens ne veulent pas être accommodés parce qu'ils sont habitués d'aller à des endroits où elle ne peut pas être accommodée. Elle dit qu'elle aime beaucoup qu'il y aille une option vegan, mais le but du règlement est plus grand que ça, c'est un vecteur social et nous devons suivre nos convictions en tant qu'association.

Justine Kochenburger explique le processus d'évaluation de la consultation étudiante. La délibération a été très difficile en conseil d'administration. Il y a eu 3 pour, 3 contre et 3 abstention. Puisque nous n'étions pas certain que ça allait convenir, nous avons nous-même soumis notre décision à l'intention du CVSG qui ont confirmé notre position. La majorité n'était pas assez claire et puisque ça avait été soulevé souvent en AG, on se sentait mal d'imposer ce choix. On savait que l'AG allait se produire peu importe notre vote, en ce moment c'est le CEFDUM mais dans le cas contraire ca été le FEDJA. Elle s'excuse si les étudiants ne sont pas satisfaits de notre décision mais nous faisons tous les efforts possibles

Plus d'intervention à avoir. Fin de la plénière à 12h06.

Alexandrine Comtois propose de modifier l'article 52 m) des Règlements généraux pour qu'il se lise comme suit :

[l'AED a pour fonction de] ne financer que l'achat de produits et mets végétariens ou végétaliens pour ses événements et ceux de ses comités, à l'exception du bal de finissants 2020, considérant l'impact de la production de viande sur l'environnement et le bien-être mental et physique des animaux d'élevage. » (la modification proposée ayant été mis en gras et souligné).

Camille Beaudry appuie.

Theodora demande le vote secret. En vertu de 22 al 1, la demande de vote secret n'est pas soumis à l'adoption de l'AG et est acceptée.

Justine et Raphaëlle distribuent des papiers de vote secret.

Laurence Talissé, représentante du CEFDUM, et Audrey-Anne Foisy, représentante du FEDJA, assiste au dépouillement des votes pour s'assurer de la conformité de la procédure.

Pour : 41

Contre : 50

Abstention : 3

La proposition est battue à majorité.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Maxence remercie l'assemblée de leur coopération et de s'être soumis à cet exercice de démocratie directe.

7. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

Eliane Achim propose la fermeture de la réunion.

Jonathan Riel appuie.

Fermeture de la réunion à 12h20.

Présidé par : Maxence Charbonneau

Rédigé par : Justine Sara